

AFFAIRE N° 4

OBJET: Acquisition, au titre de la ZIF, d'un terrain de 1353m² cadastré section BS n° 210-211 (partie) sis à Moufia, appartenant à Madame AUDIFAX Daisy Marie Paule épouse PAUSE, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Dans le cadre de la délégation qui m'a été donnée à cet effet par délibération en date du 8 octobre 1979, j'ai jugé opportun d'exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain non bâti de 1353m² cadastré section BS n° 210-211 (partie) sis chemin Jacques Maillot, non loin de la Mairie de Moufia.

Ce terrain, mis en vente par Madame AUDIFAX épouse PAUSE au prix de 110 000 Francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, constitue de par sa situation une intéressante réserve foncière.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908-article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

reçu à la Préfecture
de La Réunion
Le 3. Septembre 1982